ANNEXE A: Modèle du formulaire de demande :

Formulaire de demande de remboursement de la spécialité FABRAZYME (§297 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001)

I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N°d'affiliation) :					
rééc Je s certi l'init	ducation de oussigné, d ifie que le p	e béi octe atier traite	tester par un médecin spécialiste attaché à un Centre reconnu dans le cadre des Conventions de néficiaires souffrant d'une maladie métabolique monogénique héréditaire rare : ur en médecine, spécialiste reconnu en		
-	Conditions analyse gé Conditions	rela nétic rela	tives à l'établissement du diagnostic sur base d'une analyse de l'activité enzymatique de l' α -Gal A et/ou d'une que d'ADN pour recherche de mutation du gène de l' α -Gal A; tives à la présence d'au moins une manifestation clinique, par atteinte rénale, cardiaque, vasculaire, ou nt entraîné un traitement par dialyse ou par greffe rénale.		
	conditions of En ce qui l'agalsidas	du <u>§</u> con se, j'a	ire a déjà obtenu au moins une période de remboursement de la spécialité FABRAZYME sur base des 297 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001, passer directement au point 2. ci-dessous) cerne le diagnostic précis et la situation clinique de ce patient préalablement à l'initiation d'un traitement à atteste les éléments suivants : ent du diagnostic :		
	 Positivité d'une analyse de l'activité enzymatique de l'α-Gal A (alpha-galactosidase A lysosomiale) (*); Positivité d'une analyse génétique d'ADN pour recherche de mutation du gène de l'α-Gal A (*); Manifestation(s) clinique(s) liées à la maladie de Fabry: 				
	1.2.1.		Atteinte rénale démontrée par une altération du taux de filtration glomérulaire vis à vis des valeurs normales du laboratoire concerné, ou par la présence d'une microalbuminurie > à 30 mg/24h; (je joins en annexe le protocole d'une mesure isotopique du taux de filtration glomérulaire, ou d'un autre examen technique probant) Atteinte cardiaque démontrée par l'existence d'une cardiomyopathie hypertrophique ou d'une valvulopathie;		
	1.2.3.		(je joins en annexe le protocole d'une échographie cardiaque, ou d'un autre examen technique probant) Atteinte vasculaire démontrée par la présence □ d'un lymphoedème périphérique atteignant les zones corporelles suivantes :		
			(Facultatif : document(s) photographique(s) démonstratif(s) éventuels en annexe d'un antécédent d'accident vasculaire cérébral ou d'accident ischémique transitoire, constaté depuis (mois année), et se manifestant par la symptomatologie suivante:		
	1.2.4.		Douleur neuropathique avec retentissement sur la qualité de vie, objectivée par un test de type BPI (Brief pain Inventory), lorsqu'un traitement antalgique chronique adapté (clonazepam, carbamazépine, oxcarbazépine, gabapentine, ou dérivés tricycliques), administré de façon optimale pendant plus de 2 mois s'est avéré insuffisamment efficace. (je joins en annexe un rapport établi par un médecin spécialiste en neurologie, ou en neuropsychiatrie, ou attaché à un centre expérimenté dans le traitement de la douleur, confirmant le diagnostic et l'absence d'efficacité du traitement antalgique adapté préalable, sur base des critères de l'IASP (International Association for Study of Pain)).		
	1.2.5.		Traitement par dialyse depuis		
2.	2.1. Je su	ıis a	erne ma pratique et l'identification d'un pharmacien hospitalier de référence : ttaché depuis le /		
			Numéro d'identification <u>de convention</u> INAMI de ce Centre: 7.89 - □□□ - □□ (je joins en annexe une attestation du médecin responsable de ce Centre, confirmant cette affectation)		

3.	Identification d'un	pharmacien hospitalier de référence, collaborant avec notre Centre: Nom et Prénom : Numéro INAMI de l'hôpital auquel ce pharmacien hospitalier est attaché: 7.10 - □□□ - □□□ - □□□			
		Adresse:			
4.	Je m'engage à tel la situation attesté	nir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans ée.			
5.	Je m'engage également, lorsque mon patient aura reçu le remboursement de la spécialité FABRAZYME, à communiquer au collège de médecins, désigné par la Commission de Remboursement des Médicaments, les données codées relatives à l'évolution et au devenir du patient concerné, suivant les modalités fixées par le Ministre, comme décrites au point f) du § 29 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001				
Sur	base des élément	s mentionnés ci-dessus et sur base du fait que :			
		e <u>première demande</u> (*) d'autorisation de remboursement pour la spécialité FABRAZYME, visant un patient raité avec une agalsidase,			
	□ il s'agit d'une première demande (*) d'autorisation de remboursement pour la spécialité FABRAZYME, visant un déjà traité depuis le □□ / □□ / □□□□ avec une agalsidase, et que ce traitement par agalsidase doit être pour l'administration de la spécialité FABRAZYME (je joins en annexe un rapport d'évolution, notamment en ce qui ce les manifestations cliniques, comprenant également la motivation de la poursuite du traitement de ce pa l'administration de la spécialité FABRAZYME);				
	□ il s'agit d'une au moins une de l'A.R. du 2 traitement av	demande de prolongation de remboursement pour la spécialité FABRAZYME, car ce patient a déjà obtenue période de remboursement de la spécialité FABRAZYME sur base des conditions du § 297 du chapitre IV 21 décembre 2001, que la période précédemment autorisée est arrivée à échéance, et que j'estime que ce le spécialité FABRAZYME doit être poursuivi (je joins en annexe un rapport d'évolution, notamment en rne les manifestations cliniques, comprenant également la motivation de la poursuite du traitement);			
		nt nécessite de recevoir le remboursement d'un traitement de 12 mois avec la spécialité FABRAZYME avec □ mg /kg (<u>maximum 1 mg par kg</u>) par perfusion, administrée une fois toutes les 2 semaines			
		médecin spécialiste visé au point Il ci-dessus :			
(alp	ha-galactosidase	sent formulaire de demande, je joins le protocole de l'analyse de l'activité enzymatique de l'α-Gal A A lysosomiale) et/ou de l'analyse génétique d'ADN pour recherche de mutation du gène de l'α-Gal A première demande d'autorisation, c'est à dire lorsque le bénéficiaire n'a encore jamais obtenu un			
rem	boursement de la	spécialité FABRAZYME sur base des conditions du §297 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001).			
	/ 🗆 / 🗆 🗆 (DA	vTE)			
	`				
		(CACHET) (SIGNATURE DU MEDECIN)			